

15 ans de l'Autorité de la concurrence

Discours d'ouverture

5 novembre 2024, 14h40-14h50

M. le Président du Conseil, cher Enrico, Mme la Présidente, chère Christine, Monsieur le ministre, cher Marc, Mme la directrice générale de la DGCCRF, chère Sarah,

Mesdames et Messieurs, chers collègues, amis et invités,

Le message que vient de nous adresser le Président de la République témoigne de la confiance exigeante placée dans une institution dont nous avons le plaisir de célébrer aujourd'hui le 15^{ème} anniversaire.

Votre présence nous honore et symbolise le chemin accompli depuis le 4 août 2008, jour de la promulgation de la Loi de Modernisation de l'Économie qui a acté la création de l'Autorité de la concurrence.

Notre institution est née de l'idée que la liberté économique est bénéfique à condition d'être encadrée de manière efficace et indépendante.

Elle est née de l'idée que des entreprises qui concourent par leurs mérites dans le marché unique européen sont plus résilientes et plus fortes quand elles se déploient sur les marchés mondiaux.

Elle est née de l'idée que la concurrence est une condition nécessaire de l'innovation.

Elle est née de l'idée que concentrer le pouvoir économique dans quelques mains menace non seulement le bon fonctionnement du marché mais aussi la démocratie. La citation célèbre du sénateur John Sherman, « Si nous refusons qu'un roi gouverne notre pays, nous ne pouvons accepter qu'un roi gouverne notre production, nos transports ou la vente de nos produits », incarne cet enjeu démocratique.

L'Autorité de la concurrence s'est attachée, depuis sa création, à traduire cette vision en actes.

Elle a pu s'appuyer sur l'expertise et la pratique décisionnelle du Conseil de la concurrence tout en s'en distinguant sur des aspects importants, comme la compétence en matière de contrôle des concentrations et le pouvoir de lancer des enquêtes et de se saisir d'office pour avis.

Le chemin ne fut pas exempt d'obstacles.

Les Français adorent débattre et la place de la concurrence est, en France, un sujet de débat constant. Le débat se déploie aujourd'hui à l'échelle européenne sous l'effet des crises économiques et d'une nouvelle donne géopolitique. Les rapports de Mario Draghi et d'Enrico Letta, que je remercie d'être parmi nous aujourd'hui, ainsi que la lettre de mission de la présidente de la Commission à la commissaire désignée, Teresa Ribera, en témoignent.

La concurrence, au fond, n'est jamais acquise. Elle requiert une capacité d'adaptation constante. L'histoire de l'Autorité est celle d'une institution agile qui a su adapter l'exercice de son mandat à une économie en changement permanent, aussi bien dans son périmètre d'intervention que dans ses méthodes de travail.

Cette agilité a permis à l'Autorité de renforcer sa légitimité et son efficacité pour devenir un régulateur respecté et un interlocuteur de référence des pouvoirs publics, des consommateurs et des entreprises. Aujourd'hui, l'Autorité est reconnue, tant au niveau national qu'international, pour son dynamisme et sa réactivité.

Je ne me risquerai pas, à ce stade du propos, à dresser le bilan exhaustif de l'activité de l'Autorité depuis sa création. Ce sera le sujet de notre première table-ronde. Il me semble néanmoins important de rappeler quelques grands jalons de notre histoire :

- La première réunion du collège de l'Autorité, le 2 mars 2009 fut rapidement suivie des premières grandes décisions sanctionnant des pratiques anticoncurrentielles dans les secteurs des panneaux de signalisation routière et des lessives, qui ont ouvert la voie à quinze ans d'application rigoureuse du droit de la concurrence en métropole et en outre-mer, en étroite coopération avec la DGCCRF.

L'Autorité a depuis mobilisé tous les outils à sa disposition - sanctions, engagements, transactions, injonctions - pour s'adapter aux réalités économiques et agir en temps utile. Ainsi, elle s'est investie très tôt dans certains domaines, tels le numérique, avec des décisions pionnières. Pour autant, elle ne délaisse pas les « fondamentaux » que sont la lutte contre les cartels et les abus de position dominante, dans l'intérêt non seulement des consommateurs mais aussi des

entreprises. En témoigne la décision que nous avons rendue publique la semaine dernière dans le secteur du matériel électrique basse tension.

- L'Autorité a beau être établie rue de l'Échelle, qui tient son nom de l'échelle patibulaire, c'est-à-dire du pilori où les condamnés étaient jadis exposés, elle ne saurait être réduite à son rôle répressif.

Le contrôle des concentrations est un autre volet essentiel de notre mission, qui permet de préserver en amont la structure concurrentielle des marchés. Le défi était particulièrement grand car ce contrôle relevait historiquement du ministère de l'économie. L'Autorité a su se l'approprier avec des décisions structurantes : deux décisions d'autorisation en phase 2 dès 2010 (TF1/NT1 et Monte Carlo Participation, Veolia-CDC), puis des opérations marquantes trop nombreuses pour être toutes citées comme Casino/Monoprix, SFR/Numéricable, Fnac/Darty, LogicImmo/SeLoger, But/Conforama, sans parler des décisions d'interdiction – Soditroy, Ardian/SPMR – et du retrait d'opérations problématiques pour la concurrence comme TF1/M6.

En parallèle, l'Autorité a développé très tôt sa compétence consultative, que ce soit sur saisine ou de sa propre initiative, pour dépasser son rôle répressif et devenir force de proposition. Je pense notamment aux grands avis sur la concurrence en Corse et en outre-mer – hélas toujours d'actualité. Je pense également aux avis sur les pièces détachées automobiles, les audioprothèses et le transport par autocar qui se sont traduits par des bénéfices concrets pour les consommateurs.

Plus récemment, l'Autorité a exploré des marchés naissants tels que l'informatique en nuage, les bornes de recharge de véhicules électriques ou l'intelligence artificielle générative, pour préparer l'environnement économique de demain et s'assurer que l'innovation ne se fasse pas au prix du dynamisme concurrentiel.

- Ces 15 années d'activité intense ont aussi été marquées par des réformes institutionnelles majeures :
 - La première est l'adoption de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, dite « loi Macron », qui a confié à l'Autorité une mission de régulation des professions juridiques réglementées. Nous l'avons annoncé récemment : les dix ans de la loi Macron feront l'objet d'un avis-bilan à la mi-2025.
 - La seconde est la transposition en 2021 de la directive dite « ECN+ » du 11 décembre 2018 qui a opéré des avancées importantes pour la modernisation du droit de la concurrence, en dotant notamment l'Autorité

du pouvoir de fixer ses propres priorités et d'adopter des mesures conservatoires de son initiative.

- L'Autorité s'est attachée à développer et à faire évoluer des instruments de droit souple comme ses communiqués sur les sanctions ou la clémence pour clarifier ses procédures et sa méthode d'analyse dans un souci de transparence et de prévisibilité pour les entreprises et leurs conseils. La nouvelle possibilité, ouverte cette année, de fournir aux entreprises des orientations informelles sur leurs projets en matière de développement durable en est l'exemple le plus récent. Elle témoigne de l'importance croissante du développement durable dans notre pratique décisionnelle, dans notre pratique consultative et dans notre fonctionnement interne.
- Enfin, l'Autorité a toujours eu à cœur de faire entendre sa voix au-delà des frontières nationales :
 - A l'échelle européenne tout d'abord, en coopérant étroitement avec la Commission européenne et ses homologues nationaux au sein du réseau européen de concurrence (REC). La mise en œuvre du droit de la concurrence en Europe est un exemple unique d'une mise en œuvre parallèle du droit de l'Union par la Commission et les autorités nationales compétentes, dont beaucoup pourraient s'inspirer à l'heure où l'Europe est plus que jamais nécessaire mais où les Français s'inquiètent pour leur souveraineté. L'Autorité est aujourd'hui l'autorité la plus active au sein du REC en nombre d'enquêtes ouvertes et de décisions adoptées sur le fondement du droit de l'Union. Nous avons pris part aux négociations ayant conduit à l'adoption du règlement sur les marchés numériques, ainsi qu'à la réflexion sur les instruments de contrôle des opérations de concentration sous les seuils de notification, chantier que la Cour de Justice de l'Union européenne nous a demandé de rouvrir.
 - Dans le même temps, l'Autorité est devenue un acteur incontournable de la scène internationale grâce à sa contribution aux travaux du réseau international de concurrence (ICN), du comité de la concurrence de l'OCDE, rendu incontournable par le professeur Frédéric Jenny et que j'aurai l'honneur de présider à compter du 1^{er} janvier 2025, de la CNUCED et du G7 numérique créé en 2019 à l'initiative de la France.

Permettez-moi de résumer cette riche histoire par quelques chiffres. En 15 ans, nous avons infligé près de 9 milliards d'euros de sanctions pour des pratiques anticoncurrentielles et contrôlé plus de 3 200 opérations de concentration, avec un impact estimé à 20 milliards d'euros pour l'économie française. Pour la seule année 2024, les sanctions prononcées par l'Autorité dépassent déjà 800 millions d'euros.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'impact économique des nombreuses réformes dont l'Autorité a été à l'origine dans le cadre de sa mission consultative.

J'ai mentionné les cars Macron, les pièces détachées automobiles et les audioprothèses. Comme l'a fait le Président de la République dans son message, j'aurais pu prendre l'exemple des notaires, qu'il s'agisse de leur densité territoriale, de leur féminisation ou de leur rajeunissement. Le Gouvernement et le Parlement le savent : l'Autorité se tiendra toujours prête à proposer des réformes de nature à lutter contre les rentes et dynamiser l'économie française.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans le travail des femmes et des hommes qui composent notre institution, renforcée en 2009 par l'arrivée de nombreux agents venus de la DGCCRF.

Je tiens à exprimer ma gratitude à toutes celles et ceux qui, par leur dévouement et leur compétence, façonnent au quotidien l'excellence de notre Autorité. Je pense ici aux rapporteurs, aux référendaires, aux membres des services du Collège et du secrétariat général de l'Autorité. Je pense bien sûr à mes collègues vice-présidentes et vice-présidents et aux membres non permanents du Collège, dont la contribution est si précieuse. Nous formons une communauté humaine qui, même lorsqu'elle a été confrontée à des moments difficiles, a su les surmonter et aller de l'avant.

J'attends du Gouvernement et du Parlement, avec lesquels nous avons toujours travaillé en confiance, qu'ils dotent l'Autorité des moyens qui permettront de valoriser la compétence de ces femmes et de ces hommes et de prendre à bras le corps les défis nouveaux qui se présentent à l'Autorité.

Je souhaite également remercier chaleureusement la communauté de la concurrence ici réunie – chefs d'entreprises, associations de consommateurs, juristes d'entreprise, avocats, universitaires, magistrats dont, particulièrement, ceux de nos juridictions de contrôle – pour la richesse de nos échanges, indispensables à notre réflexion. Nos partenaires institutionnels ensuite, comme —l'ensemble des autorités de régulation, dont je salue les présidentes et présidents, la Commission européenne et nos homologues étrangers.

Les succès passés doivent nous conforter dans notre détermination à surmonter les défis à venir, qui sont immenses. Je pense bien sûr à la lutte contre le changement climatique, à la régulation des marchés numériques et au soutien du pouvoir d'achat en métropole et dans les outre-mer, qui sont nos priorités constantes.

Dans un contexte international de plus en plus tendu et fragmenté, l'Autorité aura également un rôle à jouer dans la définition et la mise en œuvre d'une politique économique européenne ambitieuse, qui, comme l'a souligné récemment Mario Draghi, est indispensable à la survie de notre modèle économique et social.

Je vous remercie pour votre attention.